



bien immobilier en cas de divorce en tunisie

Par **sarah220**, le **03/11/2020** à **11:54**

Bonjour, je me permets de vous écrire car je n'ai pas trouvé de réponse à mes questions dans l'article du divorce en tunisie.

Ma question est de savoir comment la loi tunisienne prévoit la séparation d'un bien immobilier (résidence principale) en cas d'un divorce (consetement mutuel) ?

Mes parents divorcent (ressortissant francais) ils possèdent une maison en tunisie, le divorce sera effectué en tunisie, la loi islamique étant appliquée, que dit la loi dans ce cas de figure sv? merci d'avance

cordialement

Par **youris**, le **03/11/2020** à **13:39**

bonjour,

légavox est un site de conseils juridiques essentiellement de droit français, comme votre question concerne la loi tunisienne, je vous invite à consulter un juriste connaissant le droit tunisien de la famille.

salutations